

20201111 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/28429/plus-de-1-000-expulsions-de-lieux-de-vie-informels-en-france-expulser-perennise-la-precarite>



Démantèlement d'un camp de migrants à Nantes. (archives) Crédit : Reuters

Plus de 1 000 expulsions de lieux de vie informels en France : "Expulser pérennise la précarité"

Par [Charlotte Oberti](#) Publié le : 11/11/2020

Ces douze derniers mois, plus de 1 000 expulsions d'habitats de fortune ont été recensées sur le territoire hexagonal malgré la crise sanitaire, relève un consortium d'associations. Parmi elles, Médecins du Monde dénonce une précarité toujours plus forte de ces populations expulsées.

Au moins 1 079 expulsions de lieux de vie dits "informels" - squats, bidonvilles, campements - ont été recensées en France métropolitaine entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020. Ce constat est au coeur d'un [rapport](#), publié lundi 9 novembre sur la base d'observations sur le terrain et d'articles de presse, par un observatoire inter-associatifs, qui regroupe entre autres la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, la Ligue des Droits de l'Homme et le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

La grande majorité de ces expulsions - 86 % des cas recensés - se déroulent sur le littoral Nord (le [Calais](#), Grande-Synthe), où des "groupements de tentes" de migrants sont démantelés tous les jours. Le Nord-Est parisien, où vivent des centaines de migrants dans des camps illicites, apparaît également comme l'un des territoires les plus ciblés. Les bidonvilles, habitats plutôt constitués de cabanes, se trouvent, eux, majoritairement en Ile-de-France, dans la région de Nantes et de Bordeaux.

En pleine pandémie, ces "expulsions à répétition" de camps de fortune enveniment la crise du mal logement, selon les associations qui pointent un "aveu d'échec" des autorités face à ce problème.

Entretien avec Orane Lamas, chargée de projet "Santé des personnes mal logées" chez Médecins du monde.

InfoMigrants : Selon le rapport, 388 personnes en moyenne sont expulsées chaque jour d'un habitat de fortune en France métropolitaine. Quelles conclusions en tirez-vous?

Orane Lamas : On aurait pu penser que, cette année, les expulsions auraient diminué sensiblement, en raison du confinement et du prolongement de la trêve hivernale [jusqu'au 10 juillet, NDLR]. Or, nous constatons que les expulsions ont repris dès juillet, après la fin de l'état d'urgence, malgré la crise sanitaire. En octobre, les autorités ont procédé à de nombreuses expulsions, comme c'est généralement le cas à cette période de l'année (juste avant le début de la trêve hivernale), et ce malgré le fait que les chiffres du Covid-19 étaient alors en augmentation.

>> **A (re)lire** : [Migrants à Calais : les évacuations s'enchaînent, les associations dénoncent un "cycle infernal"](#)

Au final, on note peu d'évolution par rapport à l'année précédente : il y a eu 1 159 expulsions entre novembre 2018 et octobre 2019, contre 1 079 cette année. La différence n'est pas grande.

Quel est le sens de tout cela? On s'interroge... Une expulsion fait certes suite à une décision de justice ou à un arrêté municipal pour reprendre le contrôle sur un terrain occupé illégalement ou sur un territoire considéré comme dangereux pour une population, mais il y a aussi un facteur de discrimination qui entre en jeu.

IM: Quel est l'impact de ces expulsions sur les populations concernées?

OL : Au-delà du côté traumatisant des expulsions, ces opérations ne donnent lieu, dans 84% des expulsions recensées, à aucune solution de relogement. Donc cela ne règle rien. Au contraire.

Les personnes restent sans abri et dans une situation d'errance : elles cherchent à s'installer ailleurs et, pour éviter d'être repérées (et ainsi éviter une nouvelle expulsion), elles se tournent vers des lieux suffisamment cachés. Souvent, il s'agit d'endroits difficilement accessibles par la route, où il n'y a pas de point d'eau ni d'accès aux biens essentiels. Ces lieux peuvent même être dangereux, comme c'est le cas pour le campement de Saint Denis qui se trouve au niveau de l'autoroute. On assiste donc à une augmentation de l'invisibilisation de ces personnes, de plus en plus éloignées de la vie, de la ville, et des services.

>> **A (re)lire** : [Paris : à peine installé, un camp de familles est démantelé et pris en charge dans l'Hôtel de Ville](#)

Cela engendre aussi une rupture dans l'accès aux soins et aux droits. Car, pour les associations, c'est parfois compliqué de retrouver ces personnes. Expulser des gens, c'est les disperser. Une personne vivant en Seine-Saint-Denis peut se retrouver à l'autre bout de l'île-de-France par exemple. Dans ce cas-là, tout le travail d'accompagnement qui avait pu être effectué auprès d'elle par des associations doit être recommencé à zéro par d'autres.

Pour les enfants, cela peut mener à une rupture dans leur scolarité : quand ils se retrouvent loin de leur précédent lieu de vie, ils ne peuvent plus aller dans leur établissement scolaire.

Et puis, dans 44% des cas, les biens des personnes sont détruits ou confisqués avant ou pendant une expulsion. Cela peut concerner des personnes qui ne possèdent rien d'autre qu'une tente et une couverture. Nous ne comprenons pas le but de ces destructions... Au final, expulser des gens pérennise leur précarité.

IM: Que faudrait-il mettre en place pour éviter ces situations?

OL: Il faudrait un accompagnement de ces personnes, en amont d'une expulsion, pour mieux les rediriger ensuite. En 2018, une instruction interministérielle est allée dans ce sens en invitant via une circulaire les préfets à mettre en place sur leur territoire des stratégies de résorption des bidonvilles. L'idée est d'agir en amont pour qu'il n'y ait pas de reconstitution de bidonvilles.

Mais problème : cette circulaire s'oriente sur les populations issues de pays de l'Union européenne. Nous savons, par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), que les migrants hors-UE ne sont pas pris en compte par cette instruction.

Très concrètement, cela pose la question de la prise en charge de l'ensemble des publics dans les endroits où il y a une mixité de population. Dans les bidonvilles, les Moldaves ou d'autres nationalités hors-UE peuvent-ils être pris en charge au même titre que les Roumains?